



Mairie

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Contexte :

La commune de Graissessac a terminé en 2018 les travaux d'intempéries 2014-2015 qui avaient grevés fortement le budget communal.

Pour cette année 2019, des travaux importants sont programmés pour un montant de 687 443.16€ (soit 83% du budget)

Priorités du budget 2019 :

- ↪ Achat d'un camion pour remplacer l'ancien
- ↪ Travaux de mise en sécurité de la mine Simon
- ↪ Mise en accessibilité de la mairie et de l'école
- ↪ Travaux de voiries

Budget 2019 :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 813 826.65€

↪ Ressources : 34% impôts, 19% excédent de fonctionnement, 27% de participations.

Les ressources sont identiques à 2018.

↪ Charges : 31% de personnel, 35% de charges de gestions courantes et 30% de charges à caractères générales.

Les charges restent stables dans l'ensemble, on note une augmentation des charges de gestions courantes due à la participation financière de la commune à la caisse intercommunale des écoles (augmentation du nombre d'enfant de Graissessac).

Le budget s'équilibre en investissement à 826 924.81€

↳ Ressources : 63% de subventions et 18% d'excédent de fonctionnement transféré, 13% sont des opérations patrimoniales (041)

En pourcentage, les ressources restent stables par rapport à 2018

↳ Charges : 83% d'immobilisations corporelles (travaux) et 3% de remboursement d'emprunt.

C'est un budget qui est essentiellement consacré aux travaux, la commune a retrouvé une bonne capacité d'investissement

Taux d'imposition 2018 :

Le conseil municipal a reconduit les taux d'imposition de 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.03%
- Taxe foncière bâti : 19.54%
- Taxe foncière non bâti : 56.04%

Le produit attendu est de 244 990€

Endettement de la commune :

L'annuité 2019 représente 28 400€, la commune a ainsi retrouvé un taux d'endettement normal. (Pour mémoire : en 2018 l'annuité d'emprunt était de 301 000€)

Charge de personnel :

Les charges de personnel représentent 254 080€ soit 31% du budget.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

- Fonctionnaire :
 - ↳ 2 administratifs à temps non complet
 - ↳ 5 techniques (dont 3 à temps complet)
- Contrat de remplacement :
 - ↳ 1 technique à temps non complet